

LAVAL MAYENNE AMENAGEMENTS

Société anonyme d'économie mixte au capital de 3.829.961 €

Siège social : Mairie de Laval

2 place du 11 novembre

53000 LAVAL

RCS LAVAL

SIRET : 555 650 308 00011

.*.*.*.

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES

DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

À l'Assemblée Générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisé des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre le Conseil d'Administration.

Convention avec SPL LAVAL MAYENNE AMENAGEMENTS

- Convention de mise à disposition

Votre président directeur général a été autorisé par votre conseil d'administration à signer la convention de mise à disposition de personnel le 15 octobre 2024 avec une date d'expiration fixée au 29 novembre 2024.

Au cours de l'exercice 2024, la mise à disposition de personnel par la SEM LMA à la SPL LMA s'est élevée à 4 003.14 euros HT.

Convention avec SAS Foncière Laval Mayenne Commerce

- Convention d'assistance générale à la gestion sociale

Votre président directeur général a été autorisé par votre conseil d'administration à signer la convention de d'assistance générale à la gestion sociale le 17 septembre 2024 pour une durée d'un an avec renouvellement tacite.

Au cours de l'exercice 2024, l'assistance générale à la gestion sociale par la SEM LMA à la SAS LMC s'est élevée à 1 709.59 euros HT.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours de l'exercice antérieur, se sont poursuivies au cours de l'exercice écoulé.



Convention avec SPL LAVAL MAYENNE AMENAGEMENTS

- Convention de location

Votre président directeur général a été autorisé par votre conseil d'administration à signer l'avenant à la convention de location pour la mise à disposition de bureaux.

Au cours de l'exercice 2024, les loyers facturés par la SEM LMA à la SPL LMA se sont élevés à 3 867.12 euros HT et le montant des charges refacturées s'est élevé à 1 053 euros HT.

- Convention de mise à disposition

Votre président directeur général a été autorisé par votre conseil d'administration à signer la convention de mise à disposition de personnel pour la gestion d'une concession et de la DSP Parking.

Au cours de l'exercice 2024, la mise à disposition de personnel par la SEM LMA à la SPL LMA s'est élevée à 20 527.85 euros HT.

- Convention de mise à disposition

Votre président directeur général a été autorisé par votre conseil d'administration à signer la convention de mise à disposition de personnel pour la gestion d'un mandat.

Au cours de l'exercice 2024, la mise à disposition de personnel par la SEM LMA à la SPL LMA s'est élevée à 8 145.06 euros HT.

Convention avec le GIE LAVAL MAYENNE AMENAGEMENTS

- Convention de mise à disposition de locaux au GIE LAVAL MAYENNE AMENAGEMENTS

Votre président directeur général a été autorisé par votre conseil d'administration à signer l'avenant à la convention de location pour la mise à disposition de bureaux.

Au cours de l'exercice 2024, votre société a comptabilisé un produit de loyers de 4 640.16 euros HT et un montant de charges refacturées pour 1 326.02 euros HT.

- Convention de refacturation des charges d'exploitation GIE LAVAL MAYENNE AMENAGEMENTS

Votre président directeur général a été autorisé par votre conseil d'administration à signer l'avenant à la convention de refacturation des charges d'exploitations.

Au cours de l'exercice 2024, votre société a comptabilisé un produit de 4 530 euros HT.

- Convention cadre

Une convention cadre a été signée en 2016 afin de définir les secteurs d'intervention du groupement et les modalités des coûts correspondants.

Au cours de l'exercice 2024, votre société a constaté une charge de 283 720 euros au titre de cette convention.

Convention avec la SAS LE SAPHIR

- Convention de prestation administrative

Votre président directeur général a été autorisé par votre conseil d'administration à signer la convention de prestation administrative en date du 12 juin 2012.

Au cours de l'exercice 2024, votre société a comptabilisé un produit de 16 000 euros HT.

Fait à BLOIS, le 28 mai 2025

ORCOM AUDIT
Commissaire aux comptes

Vincent COCUELLE
Associé

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20250922-DELIB202509134-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2025
Affichage : 02/10/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

